



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

### Délibération n° 02

**Date de convocation**  
07.12.18

**Date d'affichage**  
11.12.18

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

**Objet : Transfert de la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. HAMDANI – M. J. HOARAU – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par M. M. HAMDANI – M. F. PERIDON par M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU par M. J. HOARAU – Mme D. LABORDE par M. M. BAFFIE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. Y. LERAY – M. R. TCHIKAYA par Mme J. FOURGEUX – Mme KD. MAKOUTA par M. JM. GUILBOT – M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO.

Madame Marie-Christine BARTHES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5216-5,

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, et notamment son article 3,

VU les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date des 13 décembre 2016 et 19 décembre 2017 portant respectivement sur la définition des compétences optionnelles et la détermination des compétences facultatives/supplémentaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU les délibérations du conseil municipal de Combs-la-Ville en date du 19 janvier 2017 et 19 février 2018 portant respectivement sur la définition des compétences optionnelles et la détermination des compétences facultatives/supplémentaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 20 novembre 2018 portant sur le transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération,

VU l'avis des commissions Administration Finances,

CONSIDERANT que la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines doit être désormais dissociée de la compétence optionnelle Assainissement,

CONSIDERANT qu'elle constitue une compétence facultative à part entière des communautés d'agglomération,

CONSIDERANT la volonté de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud de continuer à exercer cette compétence sur l'ensemble de son territoire,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** que la compétence facultative Gestion des eaux pluviales urbaines soit transférée à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération et à son application.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 décembre 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -